

accorder toutes les facilités possibles et à collaborer avec vous à cette fin.

Le très honorable M. MEIGHEN: Quand a-t-on fait cette réponse? L'honorable sénateur peut-il nous le dire?

L'honorable M. DANDURAND: Certainement. Mon très honorable ami a cité un extrait de journal. A mon tour je vais citer un extrait du "Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique", radio-diffusé dimanche, le 17 décembre 1939, par le très honorable W. L. Mackenzie King, lequel contient tous les détails de cette histoire.

Le très honorable M. MEIGHEN: L'on n'y dit pas quand cette réponse fut donnée.

L'honorable M. DANDURAND: Je vais contrôler.

Le très honorable M. MEIGHEN: D'autre part, j'ai certaines preuves établissant la date à laquelle ont été faites ces réponses.

L'honorable M. DANDURAND: Pour contenir mon très honorable ami, je saute une page et je lis à la page 9 de l'allocution du premier ministre, ce qui suit:

Certains affirment que le plan d'entraînement d'aviateurs aurait été réalisé plus tôt, si le Gouvernement actuel s'était rendu à la demande que lui avait faite le gouvernement du Royaume-Uni au sujet de la formation de pilotes anglais au Canada. Au cours des huit ou quinze derniers jours, cette assertion s'est traduite en ces termes: "Eussions-nous accepté la proposition du gouvernement anglais il y a deux ans, tendant à la création au Canada de services en vue de l'entraînement des aviateurs, à l'heure actuelle, le Canada constituerait en réalité le centre de formation pour les aviateurs de l'Empire".

L'honorable M. GRIESBACH: L'honorable sénateur me permet-il de l'interrompre? Il affirme que nous avons promis au gouvernement britannique de lui accorder tous les établissements dont nous disposions, mais je tiens à lui faire remarquer qu'à ce moment-là nos aménagements se résument pratiquement à rien, ainsi qu'il ressort des retards qui se sont produits jusqu'ici.

L'honorable M. DANDURAND: Mais nous possédions autant d'installations que la Grande-Bretagne en avait au Canada.

L'honorable M. GRIESBACH: Elle n'en avait pas ici.

L'honorable M. DANDURAND: Mais il s'agit présentement du Canada.

Le très honorable M. MEIGHEN: La Grande-Bretagne possédait le personnel d'entraînement.

L'honorable M. GRIESBACH: Mon honorable ami affirme que l'on répondit au gou-

L'hon. M. DANDURAND.

vernement britannique qu'on ne pouvait lui permettre d'établir quelque organisme que ce soit au Canada à moins que celui-ci ne soit placé sous la direction du gouvernement canadien, mais que tous nos aménagements seraient mis à sa disposition. En réalité, cependant, nous ne possédions aucun aménagement.

L'honorable M. KING: Et que faites-vous de Trenton?

L'honorable M. DANDURAND: Mon honorable ami verra que nous avons un personnel complet.

L'honorable M. GRIESBACH: Pas du tout. C'est absolument ridicule.

L'honorable M. DANDURAND: Mon honorable ami me permet-il de continuer. Il pourra prendre la parole une fois que j'aurai terminé.

Le premier ministre déclare ensuite:

Plus récemment on a dit que "le plan d'entraînement des aviateurs de l'Empire a été proposé il y a environ deux ans par le gouvernement britannique mais que le gouvernement King a apparemment fait la sourde oreille à la proposition jusqu'au jour où la guerre éclata".

On fait allusion, je suppose, à certains pourparlers officieux et préliminaires, au sujet des moyens à prendre en vue de l'entraînement des pilotes britanniques au Canada, pourparlers qui eurent lieu, non pas il y a deux ans, mais en mai et juin de l'année dernière.

Souvenons-nous que le premier ministre parlait en décembre 1939. Il dit ensuite:

J'ai exposé ces faits avec netteté dans une déclaration subséquente, à la Chambre des communes.

Ces conversations n'envisageaient pas l'exécution d'un plan d'entraînement en commun d'aviateurs.

Voilà ce à quoi le très honorable premier ministre avait fait allusion précédemment.

Il continue:

Elles avaient pour objet de déterminer si le gouvernement canadien consentirait à l'établissement au Canada d'écoles destinées à la formation avancée des pilotes de la Royal Air Force, sous l'autorité et la direction du ministère anglais de l'air. On nous faisait observer qu'il devenait de plus en plus difficile de trouver, dans le Royaume-Uni, les vastes espaces nécessaires aux envolées de longue distance et aux exercices de tir. Il était question d'établir en notre pays une école anglaise d'entraînement d'aviateurs, constituée et dirigée par le ministère anglais de l'air, dégagée de toute responsabilité à l'égard du gouvernement canadien et relevant exclusivement du gouvernement anglais.

Dès le début de ces entretiens, au nom du Gouvernement, j'ai exprimé la conviction que la population du Canada verrait volontiers mettre à la disposition des pilotes de la Royal Air Force les établissements nécessaires à l'entraînement avancé dont il s'agissait, mais que, j'en étais persuadé, nos gens désireraient que les établissements nécessaires fussent, selon des conditions à débattre, constitués et gérés par le Corps d'aviation royal canadien et que le gou-